24.06.2014 – 08:45 Uhr

Le Conseil fédéral adapte unilatéralement le tarif médical TARMED et ne vise que les prestations techniques

Zürich (ots) -

Le Conseil fédéral adapte unilatéralement le tarif médical TARMED et ne vise que les prestations techniques

La Société suisse de radiologie (SGR-SSR) donne son soutien aux mesures d'économie et à la promotion de la médecine de premier recours, pour autant qu'elles reposent sur des critères favorables aux patients et conformes aux principes de l'économie d'entreprise.

La médecine est une discipline très vaste. Assurés par des généralistes dévoués, les soins de base sont un pilier du système de santé suisse. Les spécialistes jouent toutefois un rôle d'égale importance. Les uns et les autres apportent leur pierre pour que les patients se sentent en de bonnes mains et pris en charge dans les meilleures conditions en Suisse.

La radiologie est l'un des éléments vitaux des soins de santé modernes, surtout en cas d'urgence. Sans les techniques d'imagerie médicale de pointe, il serait impossible de détecter de nombreuses maladies. Il est dès lors absurde d'établir une séparation stricte entre soins de base d'une part et imagerie médicale d'autre part. N'oublions par ailleurs pas que les radiologues n'examinent que des patients qui leur sont envoyés par des confrères, et surtout par des généralistes.

Le Conseil fédéral veut revaloriser les prestations médicales intellectuelles par rapport aux prestations purement techniques. Concrètement, il abaisse les positions tarifaires des examens radiologiques et augmente le montant consacré aux médecins de premier recours. Ce faisant, il ignore la portée de la prestation intellectuelle qui va de pair avec tout examen radiologique. En effet, obtenir une image radiologique est une chose. L'interpréter et rédiger le rapport est une autre. Le radiologue pose le diagnostic et fournit au médecin assignant les informations dont celui-ci a besoin pour ordonner un traitement efficace et économique.

La réduction tarifaire ordonnée par le Conseil fédéral prive la radiologie de 100 millions de francs, obligeant celle-ci à ajourner à terme l'acquisition de nouveaux équipements, voire à y renoncer.

Personne n'ignore que rien ne progresse plus vite que la technique : à peine un appareil prend-il pied sur le marché que l'on fait l'article d'un produit supérieur. Les équipements radiologiques sont chers, car ils sont le fruit d'années de recherche. Ils sont désormais indispensables dans toute médecine moderne qui se respecte. La radiologie bénéficie à tout le monde, et notamment aux généralistes.

Les économies réalisées, peu importe le domaine, doivent toujours être conformes aux critères de l'économie d'entreprise, tandis que l'intervention du Conseil fédéral est arbitraire et dénuée de tout motif économique, contredisant en cela le principe consacré par l'art. 32 de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

La Société suisse de radiologie (SGR-SSR) se réserve le droit d'entreprendre des démarches juridiques contre la modification du tarif médical TARMED au 1er octobre 2014 ordonnée par le Conseil fédéral.

Contact:

Dr. méd. Tarzis Jung, MHA
Président de la SGR-SSR
Médecin-chef de l'Institut de radiologie et de médecine nucléaire
Hôpital municipal de Waid, Tièchestrasse 99, CH-8037 Zurich
Tel. +41 (0) 44 366 22 33
Fax +41 (0) 44 366 26 76
Natel +41 (0) 79 235 01 14
E-mail tarzis.jung@waid.zuerich.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100056136/100757999 abgerufen werden.